



Sous-Direction Pilotage et Innovation
Groupement du Pilotage et de l'Organisation Transverse
Service Planification et Gestion des instances
Affaire suivie par AM RAHAL
Tél. : 01 78 05 45 92
Courriel : instances@sdis91.fr

Evry-Courcouronnes, le 19 avril 2023

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 19 AVRIL 2023

Le 19 avril 2023 à 9h00, le Bureau s'est réuni dans les locaux de la direction, 1, Rond-point de l'Espace, 91035 Evry-Courcouronnes, sur convocation en date du 13 avril 2023, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS.

Le secrétariat de séance est assuré par le Contrôleur Général Patrick VAILLI, Directeur Départemental.

- **MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE**

Mesdames : Dany BOYER ; Marie-Claire CHAMBARET

Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Alexandre TOUZET

- **MEMBRE DE L'ADMINISTRATION EXCUSE**

- Lieutenant-colonel Laurent MAUGAN, Sous-Directeur Pilotage et Innovation

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et fait procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le mode de votation retenu est le vote à main levée.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

| DELIBERATIONS / OBJET | AVIS DU BUREAU |
|--|--|
| Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur | |
| <p>B-23-04-1GFCP Approbation de la convention spécifique de groupement de commandes entre les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de Seine et Marne, des Yvelines, du Val d'Oise et de l'Essonne pour relancer le marché d'acquisition de matériels de signalisation</p> | <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p> |
| <p>B-23-04-2GFCP Autorisation de signature du marché n° PF2210 relatif à la fourniture de protections individuelles (5 lots) pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne</p> | <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p> |
| <p>B-23-04-1SDS Approbation d'une convention avec la Direction zonale des Compagnies Républicaines de sécurité (CRS) de Paris relative à l'immersion de stagiaires qualifiés « Secouriste Opérationnel CRS de niveau 2 » (SOC2), au sein du SDIS de l'Essonne</p> | <p>Le Contrôleur Général Patrick VAILLI précise que cette convention a pour objet de formaliser les stages d'immersion mis en place par le précédent médecin chef au sein du SDIS 91. Cela explique le portage de ce dossier par la Sous-Direction Santé.</p> <p>Il ajoute que ce parcours de formation réservé aux agents secouristes des CRS de Paris, correspond à 2 gardes de 12 heures au sein d'un Centre d'incendie et de Secours du SDIS.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p> |
| <p>B-23-04-1GNORD Approbation de la convention avec la société Refectory, pour la restauration des personnels SPP et PATS affectés au PC du groupement Nord</p> | <p>L'ancien site de restauration ayant fermé définitivement, il a été recherché un nouveau site qui offre aux personnels du Groupement Nord des prestations similaires.</p> <p>Par ailleurs, le Contrôleur Général Patrick VAILLI informe que les agents du GNORD en position de formation bénéficient d'un autre lieu de restauration. Ce dernier, pour des raisons de dimensionnement, n'est pas en mesure d'accueillir l'ensemble des personnels du GNORD.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p> |

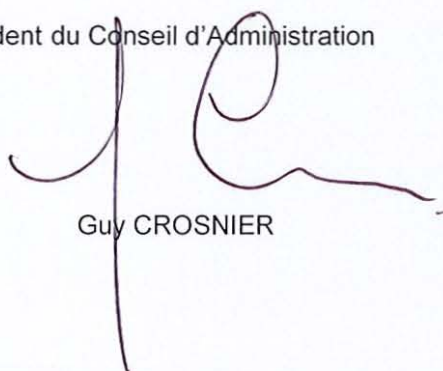
| | |
|---|---|
| <p>B-23-04-2GNORD Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule appartenant à la commune de Wissous au profit du SDIS 91</p> | <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p> |
| <p>B-23-04-1GSIC Approbation de la convention de mise à disposition par la Direction Générale de la Sécurité civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) de modules de communication projetables, dénommés Equipements Autonomes d'Appui aux Communications (EAAC), au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne</p> | <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p> |
| <p>B-23-04-1GT Réforme des véhicules et des matériels usagés 2023-03</p> | <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p> |
| <p>B-23-04-1GPOT Info Etat des contentieux 2020-2022</p> | <p>Mme Mélanie DUPUIS-RIBEIRO, Cheffe du service Juridique Sûreté Sécurité présente aux membres du Bureau une synthèse des contentieux pénaux et administratifs en soulignant que le SDIS 91 reste particulièrement attentif à l'accompagnement de ses agents victimes d'agression en mission.</p> <p>M. Alexandre TOUZET demande ce qu'il en est des modalités de collaboration avec l'autorité judiciaire, notamment en matière d'amélioration et de renforcement de la protection juridique des sapeurs-pompiers de l'Essonne.</p> <p>Mme Mélanie DUPUIS-RIBEIRO répond que le Service Juridique est en relation continue avec le Parquet et transmet au Procureur de la République, à un rythme trimestriel, une liste des dossiers à caractère pénal sans manquer de l'alerter dans les plus brefs délais sur les situations sensibles.</p> <p>Par ailleurs, elle informe que la convention de coopération conclue en 2020 avec le Parquet d'Evry et la préfecture de l'Essonne est actuellement à l'étude en vue de sa reconduction. A cet effet, le Service Juridique a rencontré le délégué du Procureur de la République afin de dresser un bilan annuel des situations pénales et des événements violents et délictueux répertoriés par le SDIS de l'Essonne, en s'appuyant sur les retours d'expérience et les difficultés rencontrées au cours de cette collaboration par les parties.</p> <p>Enfin, elle salue la réactivité de ses interlocuteurs et fait part de la volonté du procureur d'intégrer à ce dispositif l'ensemble des services de police et de gendarmerie afin que toutes les institutions de l'Etat qui y sont associées soient signataires de la convention.</p> <p>Pris acte</p> |

Dossier remis en séance

| | |
|--|---|
| <p>B-23-04-1GPOT Approbation de la convention de mise à disposition par le département, de locaux situés à Etampes, au profit du SDIS de l'Essonne</p> | <p>Approuvé à l'unanimité Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Dany BOYER; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p> |
|--|---|

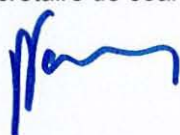
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h45.

Le Président du Conseil d'Administration



Guy CROSNIER

Le Secrétaire de séance



Contrôleur Général Patrick VAILLI